

CONSEIL MUNICIPAL - COMPTE-RENDU SOMMAIRE

Séance du 8 Février 2019

Finances - Débat et rapport d'Orientation Budgétaire

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le rapport de présentation d'orientation budgétaire. La note de présentation a été transmise avec la convocation du Conseil municipal. Ce rapport a donné lieu à un débat en conseil municipal.

Le débat d'orientation budgétaire représente une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités. Il est l'occasion d'informer les élus sur la situation économique et financière de leur collectivité afin de leur permettre de discuter des orientations budgétaires de la collectivité et d'éclairer leur choix en amont et lors du vote du budget primitif.

Finances - Attributions des subventions 2019

Le conseil municipal valide, à l'unanimité, les propositions de subventions aux associations présentées par les conseils communaux et la commission des finances : maintien des montants antérieurs avec provisions pour les services (cantines, garderies, ...), le centre socioculturel et le sport pour lesquelles les subventions seront votées lors du vote du budget primitif 2019.

Finances - Projet de la Maison des Services au Public - Validation du plan de financement et de demandes de subventions

Le conseil municipal adopte à l'unanimité les dossiers de financement à déposer au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux 2019 et de la dotation de soutien à l'investissement local 2019 pour le projet de la Maison des Services au Public. Le Conseil municipal valide le plan de financement correspondant.

Enfance et Jeunesse - Prestation de service accueil de loisirs - Périscolaire - Avenant n° 1 modifiant le mode de paiement et fixant le taux de régime général

Le conseil municipal autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer l'avenant à intervenir avec la CAF afin de préciser les nouvelles modalités de mode de paiement et fixant le taux de régime général.

La commune de Bellevigne-en-Layon est gestionnaire d'accueils de loisirs "périscolaires" financé par la CAF de Maine-et-Loire et pour lequel une convention de financement a été signée pour la période du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2021. En décembre dernier, la CAF a informé la commune de Bellevigne-en-Layon qu'à compter du 1^{er} janvier 2019, un taux unique sera appliqué pour cet équipement.